L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 3 NOVEMBRE 1881. 55me - Année.

Bouchet, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI, 3 NOVEMBRE 1881.

VENTE A L'ENCAN.

Par Jas P. Guinault, rue du Canal, entre les rues St. Patrick et Bienvenue, la grande vaisselle de M. Burgundi comprenant plus de 100 vs chez intérieur de chaiz.

La Session extraordinaire.

Nous avons annoncé hier que le gouverneur McHenry était décidé à convoquer la Législature en session extraordinaire pour les premiers jours de décembre, afin d'obvier aux plus gros défauts de la loi du revenu et des licences. Il est certain qu'il y a là de grands vices d'où résultent d'énormes abus, et, pour l'Etat, des pertes considérables. Ces abus ont été révélés, il y a quelques jours, dans la confiance des assesseurs, des shérifs, collecteurs et des officiers de finance de l'Etat, qui avaient été convoqués par le gouverneur Wilts lui-même. Nous avons déjà plusieurs fois nous-même, fait ressortir les vices de la loi sur le revenu, notamment à l'époque de la conférence spéciale des assesseurs et collecteurs. Il y a certainement là une nécessité de réforme pressante.

Depuis, on a invoqué une autre raison en faveur d'une session extraordinaire, et cette raison l'emporterait sur toutes les autres. S'il est vrai que les collecteurs ne peuvent poursuivre les biens des contribuables délinquants sans faire perdre à l'Etat ce qui lui est dû pour les taxes antérieures, taxes dont le montant ne s'élève pas à moins de quatre millions, soit pour la paroisse d'Orléans soit pour les autres paroisses, il est clair qu'il vaut mieux se résigner à une dépense de $20,000 ou de $30,000 que pourrait occasionner une session extraordinaire doublée d'une session supplémentaire, que de perdre quatre millions dont l'Etat a un si grand besoin. Cette raison aussi paraît-elle être celle qui aurait produit le plus d'impression sur l'esprit du gouverneur.

Mais pour parler franchement, nous ne voyons pas trop comment ces millions d'arriérés de taxes pourraient être perdus par une poursuite de payement pour les taxes de 1881. Les collecteurs, avant de procéder à la vente des biens des contribuables en retard, doivent réunir toutes les taxes dues pour les années antérieures, et procéder simultanément au recouvrement de tout ce qui est dû à l'Etat. Il ne peut rien y avoir à perdre sur les taxes dues pour l'année 1881; le payement de celles-ci peut être poursuivi sans aucun inconvénient après l'expiration du délai fixé par la loi, et quant au payement des autres, c'est-à-dire quant au payement des taxes arriérées de plusieurs années, si celui du dernier exercice fiscal est exigible, à plus forte raison est exigible le payement des taxes provenant des exercices antérieurs.

C'est une opinion que nous exprimons ici sans avoir la prétention de résoudre la question dans un sens plutôt que dans un autre. Cette question est compliquée et requiert, peut-être de sa nature, que le gouvernement demande une consultation à la Législature pour régler la conduite des collecteurs de taxes d'Etat. S'il y a quelque chose à corriger dans la loi à ce sujet, la Législature seule peut opérer cette correction, et nous ne sommes point surpris qu'elle ait coupé court à l'hésitation du Gouverneur qui avait toujours eu des doutes sérieux sur l'opportunité de la mesure.

Quant à la loi générale sur le revenu et les licences, il est certain qu'elle est défectueuse et vicieuse tout à la fois. Elle ne contient pas tout ce qu'elle devrait contenir et elle contient des choses qu'il faudrait changer. On y voit donc tout à la fois des lacunes et des erreurs. La chose la plus difficile, selon nous, dans l'établissement des taxes, est l'égalité entre les contribuables. L'égalité et l'uniformité des charges sont pourtant le principe fondamental de notre Constitution; il a été toujours, en matière de fiscalité, le principe fondamental de toutes nos constitutions successives, et jamais, jusqu'ici, on n'a pu le mettre en vigueur de manière à donner une satisfaction générale. De là, les plaintes adressées au gouvernement de toutes les parties de l'Etat; de là, les dénonciations nombreuses à ce sujet, et de là aussi des révélations extraordinaires et qui ne permettent plus l'indifférence de l'autorité exécutive. Il faut donc y remédier le plus vite possible afin qu'on ne dise plus qu'il règne en cet Etat des inégalités monstrueuses dans la répartition des charges publiques; il faut qu'on ne dise plus qu'en Louisiane, les uns payent tout quand les autres ne payent presque rien; il faut qu'on ne dise plus que les petits payent pour les gros. Ce pitoyable état de choses doit cesser, car il y va de notre honneur et de notre intérêt. Il nous importe en effet beaucoup de nous faire une bonne réputation et de donner à la Louisiane un gouvernement tel qu'on puisse dire de notre Etat qu'il est bien gouverné. Alors, cette réputation nous vaudra une émigration bien plus abondante.

La division des licences par classes, telle qu'elle a été fixée par la dernière loi, est une chose absurde, absurde en ce que loin d'établir l'égalité, elle établit au contraire l'inégalité. Il y a une telle distance entre les classes, qu'il est facile aux contribuables d'échapper à celle à laquelle ils appartiennent réellement ou de mettant, de leur pleine autorité, dans une classe inférieure, ce qui les affranchit de la moitié de la taxe due par la classe immédiatement au dessus, et dans laquelle ils devraient se ranger. On peut adresser la même reproche à toute la série, de degré en degré, jusqu'à la plus basse ou jusqu'à la dernière classe. Il y a onze classes de ce genre. Il faudrait qu'il y en eût cent pour approcher de l'égalité, et encore cela ne suffirait pas, car toute taxe qui dépend de la déclaration du contribuable est une taxe stérile et qui ne prévaut que chez les industriels de bonne foi, les autres y échappent avec une facilité extrême. L'Etat y perd donc chaque année un gros revenu.

La ville, de son côté, demande une charte nouvelle, la charte de 1870 ayant assez fait de mal pour qu'on en soit dégoûté. Le gouv. McHenry a compris aussi cette nécessité et il n'oublie pas de la maintenir dans le programme des travaux de la session extraordinaire. Cette charte pèsera tout autant que l'affaire du revenu, car d'après la loi actuelle, il faut que le budget soit fait chaque année avant le fin du mois de décembre. Si une constitution municipale nouvelle n'intervient pas avant ce terme, l'ancien budget prévaudra et les contribuables, sans protection, seront livrés de nouveau à un régime fiscal dont l'extension illimitée a porté le plus funeste coup à la valeur des propriétés foncières. C'est aussi la seule valeur qui ne remonte pas. La charte nouvelle, toute préparée, nous assure-t-on, ne demandera aux chambres que leur vote, ce qui ne peut exiger beaucoup de temps.

Une session de 20 jours, avec une session supplémentaire, pourrait suffire à la condition de suspendre le règlement. Une Législature pressée peut faire beaucoup de travaux, mais les fait-elle bien? C'est là une question importante et dont nous laissons la solution à la sagesse de l'Exécutif.

On voit, parce que nous venons de dire, que des raisons sérieusement graves ont modifié l'opinion du gouverneur McHenry sur l'opportunité d'une session législative extraordinaire. Nous avons donné, il y a quatre jours seulement, la réponse qu'il avait faite à une délégation de l'association des contribuables. Cette réponse, bien que mesurée, polie et courtoise, n'en était pas moins un refus. Mais le gouverneur ajoutait que si la nécessité d'une session extraordinaire lui était démontrée, il n'hésiterait pas à avoir recours à ce moyen.

Il a été sans doute infiniment depuis par la considération que les poursuites exercées contre les contribuables retardataires détruiraient le droit de l'Etat à poursuivre le recouvrement des taxes des années antérieures, et pour garantir le trésor public contre des pertes qui pourraient s'élever à des millions, il s'est presque subitement résolu à une mesure que tout d'abord il n'avait pas approuvée.

C'est pour la même raison que nous nous y rallions nous-mêmes, bien que dans le principe, les frais d'une pareille session nous eussent quelque peu effrayés. Nous pensons maintenant que devant une perspective de pertes comme celles qui pourraient résulter pour l'Etat dans tel cas donné, la prudence exige que la Législature soit consultée.

Nous apprenons que le gouverneur McHenry n'a pas accepté la place de directeur de la Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans.

(Correspondance de l'Abeille.)

Providence 1er novembre 1881.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*.

Messieurs et amis.

Selon ma promesse, je viens vous dire, en peu de mots, le résultat de l'essai du fourneau à bagasse vert de M. Léon Marie, exposé sur mon habitation "Le-martinière". Je viens de faire une petite parcaue (comme on dit ici) de sept boucauts. Il ne m'a fallu qu'une demi corde de bois par boucaut.

Mardi 8 novembre, le fourneau sera en opération à "Lamartinière" qui est à cinq arpents de la station de St-Martin, sur le Morgan Rail Road, et les personnes intéressées, pourront le voir par elles mêmes.

Je reste votre tout dévoué

EUG. A. DUCHAMP.

GRAND OPERA HOUSE.—"Dreams" attire toujours la foule, car ce drame est fertile en coups de théâtre, qui le captivent. Willie Edouin s'y montre grand comédien et le succès qu'il obtient est immense. La même pièce sera représentée quatre fois encore en comptant la matinée de samedi. Nouveau spectacle dimanche.

THÉATRE ST-CHARLES.—Le monde continue à affluer à ce théâtre pour voir la fameuse pantomime Humpty Dumpty, qui n'a encore rien perdu de sa séduction. Cette pantomime est si variée, si riche en spécialité, elle met en spectacle tant de gens, tant de ressorts divers, que le public ne se lasse pas de la voir. Humpty Dumpty aurait pu faire deux semaines au lieu d'une.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La clôture a eu lieu hier soir pour la pièce de Sardou, "Diplomatie" qui aurait pu être plus appréciée qu'elle ne l'a été. Le "Corsicana" la remplace et sera joué ce soir, vendredi et samedi en matinée et en soirée, après quoi la troupe de Hoey et Hardie fera ses adieux à l'Académie de Musique. Dimanche, il y aura un programme nouveau.

En se référant à nos colonnes d'annonces on verra que Mary Elliott, demeurant au No 231 rue Dumaine, a gagné le quart du gros lot avec le billet combinaison Nos 22-54-68, au tirage de mardi, 31 octobre, classe No 258, loterie de l'Etat de la Louisiane, et que le montant lui en a été immédiatement payé sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie; le billet était coté 25 cents au bureau de C. G. Grijalva, rue St-Philippe, près Claiborne.

—Le Mainkoff Bitter gagne chaque jour dans la faveur populaire.

La "New-York Herald" dit que les chefs républicains sont anxieux à propos de la composition de leur ticket d'Etat, et quelques-uns d'entr'eux commencent à croire que le succès est douteux. Le comité fait de grands efforts afin d'obtenir, au moyen d'assessements sur les employés, la somme nécessaire à faire face aux frais qu'exige la campagne. On dit que le gén. Mahone a réussi à obtenir des fonds considérables, à New-York même, pour poursuivre avec succès la lutte avec les démocrates de la Virginie.

Le steamship "Québec," capitaine Dale, tirant 25 pieds et 6 pouces d'eau à son avant, et 23 pouces et 9 lignes à l'arrière, a traversé les passes sans toucher. Le fait n'a pas besoin de commentaires. Il prouve encore une fois l'excellent système employé par le capitaine Eads. Il est bon que de pareils faits soient rendus publics par la presse. On mara à l'avenir que l'entrée des passes, à l'embouchure de notre grand fleuve, n'offre plus de difficultés même aux navires de plus fort tonnage.

Le prince Jérome en Egypte.

Il court dans les cercles politiques italiens un bruit étrange que nous croyons devoir rapporter, quelque invraisemblable qu'il nous paraisse.

On affirme que le prince Jérôme Bonaparte, en présence de l'antipathie dont les partisans de l'Empire en France lui ont donné des preuves non équivoques, aurait conçu le dessein de devenir vice-roi d'Egypte (!!), que son voyage à Constantinople et à Vienne n'aurait pas eu d'autre but et qu'il se disposerait à se rendre pour le même objet auprès des autres cours d'Europe.

On ajoute que le dessein du prince a été communiqué à M. Mancini, lequel s'en serait montré partisan au point que, non-seulement il aurait encouragé le prince dans sa candidature au trône des Pharaons, mais encore il lui aurait promis son appui auprès des cabinets européens. Dans l'idée du ministre des affaires étrangères, qui ne s'est peut-être pas rendu compte des énormes difficultés qu'opposerait à la réalisation d'un pareil dessein, l'intervention d'un Bonaparte au Caire serait le moyen le plus simple pour trancher avec l'épée d'Alexandre le nœud gordien de la question égyptienne.

Il est douteux que le Porte et le cabinet de l'Angleterre soient disposés à favoriser les prétentions de Jérôme Bonaparte, si tant est qu'elles aient un fondement de vérité.

Quoiqu'il en soit, on nous assure que les représentants des puissances étrangères à Rome ont définitivement dénoncé le prince.

(*Le Courrier du Soir.*)

Le "Mobile Register" dit qu'il a raison quand il soutient que les progrès qui s'accomplissent dans le Sud, par la méthode améliorée de fermes, adaptée par la population ruraie. Grâce à cette division on cultive du nouveau produits. Quand on compare l'état actuel de l'agriculture dans l'Etat de l'Alabama à celui d'avant la guerre, on est frappé de son développement.

J'ai rencontré ce matin à la gare de Cadizzi mon vieil ami le docteur E. qui s'en allait visiter un malade son fusil sur l'épaule. Il était sûr de ne pas le manquer.

Un bonhomme est sur le pont des Arts dans la posture traditionnelle de l'aveugle de profession, le cuelche est aussi à son poste.

Un passant s'arrête, l'aveugle le regarde et exécute ses mouvements:

—Mais vous y voyez, dit le passant, vous n'êtes pas aveugle.

—Je vais vous dire, Monsieur, l'aveugle est sorti pour faire une course et je le remplace.

Les "anarchistes" ou "socialistes-révolutionnaires."

Les "anarchistes" ou "socialistes-révolutionnaires" ont tenu au Tivoli Waux Hall le terrible meeting dont ils nous menaçaient depuis quinze jours. On dit que, sans les curieux endimanchés, la réunion n'eût guère dépassé cinq cents citoyens et citoyennes. On dit aussi que certains députés pour qui les "révolutionnaires" veulent de voter et sur qui ils paraissent pouvoir compter, avaient cru prudent d'aller, à la même heure, débiter des conférences dans un tout autre quartier de Paris. On dit encore que l'absence prénuddite de pamphlétaires démérites a péniblement surpris les âmes naïves des organisateurs de la justice du peuple. C'est le sort des enfants perdus d'être lancés en avant à tout hasard par des politiciens qui se trouveront être les chefs du mouvement s'il réussit, et qui se seront réservé les moyens de le désavouer s'il échoue.

Le meeting du Tivoli a été ce qu'on appelle vulgairement un ballon d'essai. Il ne faut pas s'arrêter, en effet, aux burlesques discours que de pauvres compagnons y ont débités avec un sérieux qui est leur excuse parce qu'il prouve leur irresponsabilité; il ne faut pas davantage nétacher la médiocre importance à la mise en accusation du gouvernement et du président de la Chambre, événement tout aussi grave qu'une inscription impertinente calligraphiée sur le tableau noir d'une école de Palaiseau de l'instituteur. Tout cela, ce sont des puérilités sans grandeur. Mais les vrais chefs du parti anarchiste, ceux qui n'étaient pas au Tivoli, ont voulu essayer jusqu'où ils peuvent aller impunément, se promettant bien de faire un nouveau pas en avant tant qu'on ne leur "barrera pas le passage. Leur but est de faire reprendre au peuple de Paris les allures révolutionnaires et de l'habituer à la pensée de substituer un jour ou l'autre la force au droit.

Nous n'examinerons pas si, avant-hier, ils ont fait dépasser à leurs lieutenants les limites posées par la loi à toute manifestation publique. Il nous importe infiniment peu que telle insanité ait, ou ait pas, un caractère scandaleux. Si elle tombe peut être sous l'application d'un article du code pénal, le gouvernement agit très sagement en la dédaignant. Que l'on continue donc, au Waux-Hall ou ailleurs, à mettre d'illustres citoyens hors la loi, à promulguer le droit d'insurrection tout en ne réservant prudemment de choisir l'heure opportune ou, comme on dit là-bas pour éviter cet vocable désagréable, l'heure propice; que l'on divise la société en serpents tortueux et en lions aux fortes mâchoires; tout cela relève de la farce et non de la politique. Pourquoi ces pauvres fous, ce serait presque les rendre intéressants. Mais il faut, d'autre part, que ceux qui se cachent derrière eux sachent bien qu'ils ont atteint là l'extrême limite de la tolérance. S'ils essayent d'aller au delà, ils se briseront.

Ainsi, dimanche, ils avaient en l'idée d'organiser un cortège qui, drapeau rouge en tête, se fût rendu à l'Elysée pour réclamer du président de la République la grace de Berezowski et de Nourrit. Nous ignorons pour quelles raisons on y a renoncé; mais nous disons que l'on a bien fait. Le jour où les "anarchistes" prétendront s'emparer de la rue, fût-ce sous le prétexte le plus anodin, le gouvernement, quel qu'il soit, celui d'aujourd'hui ou celui de demain, s'y opposera avec toutes les forces dont il dispose. En France, le peuple est souverain: le peuple, c'est à dire l'université des citoyens; tout groupe petit ou grand qui essaye de substituer par la violence sa volonté à la volonté générale commet une usurpation flagrante et doit être et sera traité avec la même sévérité qu'un usurpateur princier.

Criez, tempêtez dans vos réunions, livrez-vous à tous les excès de langage, vous ne relevez que de la Faculté. Mais le jour où vous voudrez passer de vos cris épileptiques à des actes, le jour où vous tenterez de faire, des processions dirigées vers l'Elysée, le Luxembourg ou le Palais-Bourbon, vous apprendrez à vos dépens que de tous les gouvernements le plus décidé à maintenir l'ordre, c'est la République. La monarchie a des faiblesses parce qu'elle a mauvaise conscience et qu'elle sait trop bien que sous le nom de salut de la France e le entend le salut de sa dynastie. La République, elle, n'a point d'arrière pensée; ce qu'elle représente c'est la cause de tous, c'est la loi, c'est la justice, c'est la liberté, c'est l'égalité c'est le travail, bienfaisante que l'on ne saurait défendre mollement sans trahir la patrie. Les "anarchistes" s'ils ne le comprennent pas, pourront le sentir un jour.

(*La République Française*)

L'élection de Strasbourg.

L'élection, à Strasbourg, de M. Kablé, ancien représentant républicain à l'Assemblée nationale française, a une importance considérable, surtout si on la rapproche de la lettre par laquelle Kablé avait accepté la candidature; voici cette lettre:

Messieurs et chers concitoyens,

L'invitation que vous m'adressez de nouveau de représenter au Reichstag cette noble ville de Strasbourg, délabrée depuis huit ans de ses droits municipaux et privée de toute représentation au Landesausschuss, ne me permet pas un instant d'hésiter.

Les mesures violentes qui se succèdent dans notre pays, la réaction qui envahit l'Allemagne et qui se manifeste en Alsace-Lorraine par l'emploi de la dictature, le danger même de cette situation pour tout homme indépendant qui s'occupe des affaires publiques, toutes ces considérations me font un devoir impérieux de ne pas déserter la lutte.

Je n'ignore ni les difficultés ni les dangers de cette lutte. Mais, moi aussi, j'ai foi dans la majesté du droit et de la justice, et si aujourd'hui la force paraît être triomphale, soyez certain que la force s'usera et que nous verrons le jour où nos droits et nos aspirations ne seront plus méconnus.

Mon programme, vous le connaissez: il se résume dans les mots protestation et action.

C'est ce programme qui m'a servi de guide dans ma conduite au reichstag, il me guidera encore, et vous le sanctionnez par vos votes.

J'accepte la candidature que vous m'offres et je vous remercie de votre confiance et de votre sympathie.

Croyez à tout mon dévouement.

J. KABLÉ.

On se figure l'effet qu'ont produit ces paroles, dont chaque période résonne comme un appel de clairon.

Le "New York Times" parle d'une nouvelle locomotive inventée par un français du nom d'Eugène Fontaine, ingénieur, habitant Détroit, Mich. C'est la seconde construite sur ce modèle. Elle est de beaucoup plus légère que celle en usage aujourd'hui, et avec elle on obtient une vitesse de 90 milles à l'heure. La première locomotive, d'après le nouveau système, est sur le chemin de fer Ontario-Canada. La seconde est dans un atelier de la ville de Jersey. Un reporter du Times a interrogé M. Fontaine, qui lui a donné toutes les explications nécessaires pour faire comprendre le nouveau mécanisme. L'observation faite par le reporter que les dangers étaient encore par la vitesse imprimée à la locomotive, M. Fontaine a répondu que la locomotive était en quelque sorte fixée au rail. Elle est destinée à tirer le convoi de Jersey à Philadelphie.

Chaque gallon de whisky se divise en soixante-sept consommations; ce qui donne, à 10 cents le verre, $5 70. Le whisky vendu à 10 cents le verre coûte au détaillant de $9 à $2 50 par gallon. Souvent le même article est vendu à 15 cents, ce qui donne $8 55 par gallon. Sur la plus grande partie des cafés à 10 cents, le whisky est fabriqué avec des alcools français à $1 25 à $1 75 par gallon. Le bon whisky, coûtant de $3 à $3 75 par gallon, est vendu de 15 cents à 20 cents le verre, ou à $8 55 à $11 45.

Les journaux de l'Est et leurs alliés de l'Ouest, dans l'intérêt du Great-Transcontinental Railway, qu'ils détruent voir entreprise aux frais du gouvernement général, attaquent avec violence les améliorations projetées dans la navigation du Mississippi. D'après eux, aucun travail public ne doit recevoir l'appui du gouvernement, excepté les projets dont ils en font les approbateurs.

Le Baie de la Chesapeake et ses tributaires fournissent annuellement 3,000,000,000 d'huîtres aux différents marchés du Nord, ce qui fait une moyenne de 90 huîtres pour chaque habitant du pays.

Nouvelles Télégraphiques.

FRANCE.

La première des chambres.

Paris, 29 octobre.—Le rentrée du parlement français avait attiré hier un grand nombre de personnes à la chambre des députés. La salle même était comble et un public nombreux stationnait au dehors. Tout l'intérêt de la séance reposait sur l'élection d'un président provisoire et des vice-présidents. Le vote a duré une heure. C'est seulement vers cinq heures que le résultat du scrutin a été annoncé par le président d'âge, M. Guichard, et que l'on a su que M. Gambetta avait été réélu par 317 voix dans une chambre de 530 députés, la droite, l'extrême gauche et quelques modérés n'ayant pas pris part au vote. Il s'est produit deux incidents dignes d'être notés.

Le président d'âge a refusé la parole à plusieurs membres qui désiraient parler sur la motion de M. Louis Blanc portant que la chambre actuelle n'est pas régie par les réglements de la chambre précédente. Un d'eux ayant tenté néanmoins de monter à la tribune, a été saisi par un huissier qui l'a renvoyé. Voici maintenant quel a été le second incident: Quelques instants avant d'annoncer le résultat du scrutin le président Guichard s'est levé gravement pour communiquer à la chambre un télégramme qu'on venait de recevoir, et il dit, du général Bisson, mais qui portait la date du 26 courant, et qui annonçait la prise de Kairouan. Le gouvernement comptait probablement produire une grande impression par cette communication singulièrement opportune. Mais le retard qu'il a mis à faire connaître cette nouvelle a paru si suspect que la communication a provoqué une hilarité générale accompagnée d'applaudissements ironiques.

A cinq heures M. Guichard a annoncé l'élection de M. Brisson à une des vice-présidences par 330 voix, c'est-à-dire treize de plus qu'il n'en a été donné à M. Gambetta. Cela semble indiquer que M. Brisson sera élu président définitif. M. Philippoteaux a été aussi élu vice-président. M. Gambetta n'assistait pas à la séance.

Plusieurs nouveaux membres de la Chambre ont été l'objet d'une vive curiosité. M. Tony Révillon est un homme de 50 ans à mine joviale et à tournure militaire. M. Bischoffsheim, le banquier, qui est complètement chauve, est mieux connu comme boulevardier et viveur que comme financier ou homme politique. Un abbé, M. Dugaret, le nouveau député de Dinan, a pris place entre Mgr Freppel et M. Baudry d'Asson. Mustapha Pacha assistait à la séance dans une loge.

Paris, 29 octobre—Aujourd'hui, M. Gambetta, siégeant comme président provisoire, a dit, après les remerciements d'usage, qu'il ne se méprenait pas sur le sens et la portée de la manifestation politique qu'il avait plu à la chambre de faire en lui confiant la présidence provisoire.

M. Louis Blanc s'est plaint qu'il lui ait été interdit de parler à la séance d'hier. Il a demandé que le vote nommant M. Gambetta président provisoire soit annulé. M. Gambetta a maintenu la validité du vote. La question a été close. La chambre a ensuite passé à la vérification des pouvoirs. Cinquante élections environ sont contestées. On croit que l'examen en sera ajourné, et qu'il sera possible de constituer un bureau définitif dans les premiers jours de la semaine prochaine, en attendant la formation d'un cabinet Gambetta.

Affaires d'Irlande.

Londres, 29 octobre—Il est question parmi les ligueurs irlandais de transférer leur quartier-général à Paris. Les chefs influents qui ne sont pas en prison, excepté Arthur O'Connor, T. P. O'Connor et Justin McCarthy, demeurent maintenant à l'Hôtel de Normandie. Les ligueurs craignent que le gouvernement français ne tolère pas sur son territoire une association hostile à l'Angleterre. Le Père Sheehy s'est embarqué hier au Havre pour l'Amérique.

Hugénie à Fontainebleau.

Paris, 29 octobre—L'ex-impératrice Eugénie est allée jeudi incognito à Fontainebleau. Elle a été vivement émue en visitant les anciens appartements de son fils, le défunt prince impérial.

ALLEMAGNE.

Les élections.

Londres, 29 oct—La Gazette de l'Allemagne du Nord exprime l'avis que le résultat de l'élection à Berlin rappelle l'état de choses à Paris où l'élément réduit à l'impuissance les vrais soutiens de l'Etat.

On télégraphie de Berlin au Daily News: Le fils du Guillaume du prince de Bismarck a échoué à Mulhouse. L'opposition sera peut-être assez forte pour nécessiter une dissolution du parlement.

Le Times publie la dépêche suivante de Berlin: "D'après les résultats des élections connus, on peut présumer en peut dire hardiment que la population des villes s'est assez bien prononcée contre la politique économique du prince de Bismark, mais les relevés des districts ruraux, qui n'ont pas encore été reçus, peuvent changer l'aspect des choses. Le résultat final ne sera pas connu de plusieurs jours, attendu qu'il faudra des scrutins de ballottage dans beaucoup de circonscriptions. Le victoire des progressistes à Berlin est complète, bien que les conservateurs aient gagné beaucoup de terrain ici depuis la dernière élection générale, ce qui est significatif. Le fait le plus frappant qui résulte de l'élection est l'énorme développement de la démocratie socialiste, non pas tant par le nombre des candidats élus que par le nombre des suffrages exprimés."

L'Autriche et le Vatican.

Londres, 29 octobre.—Le Times publie la dépêche suivante de Rome: "On dit que l'archevêque de Vienne, qui est arrivé à Rome, est porteur d'une lettre de l'empereur François-Joseph au pape contenant des explications rassurantes sur le voyage du roi Humbert dans la capitale autrichienne."

Humbert à Vienne.

Londres, 29 octobre.—La réception du roi Humbert et de la reine Marguerite à Vienne a été fort imposante. Trois mille personnes munies de cartes d'invitation attendaient à la gare et une foule immense se répandait au dehors. L'empereur, accompagné par le prince Rodolphe, est arrivé à sept heures et quart. Aussitôt que le lumière rouge du train eut paru, un murmure s'est élevé de la foule. Une musique a joué l'air national italien. Toutes les têtes se sont découvertes et les officiers ont donné l'ordre aux troupes de présenter les armes. Le roi Humbert portait l'uniforme de général italien—blanc et vert avec plumes blanches et casque. Dès qu'il fut descendu l'empereur l'a serré dans ses bras et lui a donné trois fois une chaleureuse accolade. L'empereur a ensuite baisé la main de la reine Marguerite, et lui a offert le bras.

Le roi Humbert était accompagné par M. Mancini, ministre des affaires étrangères, et M. Depretis, président du conseil, trois secrétaires et trois courriers. La suite de la reine comprenait deux dames de la cour, trois cavaliers, quatre femmes de chambre et deux laquais. La foule a poussé des exclamations enthousiastes lorsqu'elle a vu l'empereur, portant l'uniforme de général italien, descendre l'escalier avec la reine à son bras. Le roi Humbert suivait avec le prince Rodolphe. La police a eu fort à faire pour frayer un passage jusqu'à la voiture de la cour. L'impératrice et l'archiduchesse Gisèle étaient rendues au palais pour recevoir le roi et la reine d'Italie. Ceux-ci ont assisté le lendemain à une revue de vingt mille hommes, avec l'empereur et l'impératrice d'Autriche, l'archiduc Rodolphe, le prince Giuseppe et un grand nombre de notabilités. Le roi et la reine d'Italie ont été longuement acclamés!

Après la revue le roi et la reine ont déjeuné au palais. A deux heures ils tout allés exprimer leurs condoléances à la veuve du baron Haymerlé. Ils sont rendu une vingtaine de minutes chez la baronne et ont causé avec elle. Le grand-duc Albrecht, Wilhem et Rainer étaient de retour au palais à quatre heures. Pendant ce temps MM. Depretis et Mancini avait eu une entrevue d'une heure avec le secrétaire d'Etat, M. von Dallay. Le comte Duchatel, ambassadeur de France, qui a quitté Vienne, était pas encore expiré, est revenu à l'improviste dans la journée du jeudi.

A cinq heures le dîner a été servi au palais. Vingt-une personnes ont pris place à la table impériale. L'empereur François-Joseph était assis au milieu ayant à sa droite la reine Marguerite. En face de l'empereur se trouvait le roi, qui avait l'impératrice à sa gauche. Dans une salle voisine se trouvait la table des ministres et des diplomates.

L'arrestation de Parnell.

La grave mesure prise par le gouvernement anglais contre le chef principal de la ligue irlandaise est diversement commentée. La *Paix* expose ainsi la situation:

"Le Parlement britannique, sur la présentation et sous la pression de M. Gladstone, a voté une loi agraire accordant aux fermiers irlandais des avantages et privilèges dont les fermiers ne jouissent en aucun pays, et qui diminuent l'autant la liberté, pour le propriétaire, de disposer à son gré de sa terre.

"Mais, en imposant aux propriétaires un sacrifice partiel de leurs droits, le gouvernement libéral et le Parlement ont entendu que le vote de cette loi amènerait la pacification de l'Irlande, et que les fermiers observeraient, sans rien demander de plus, une loi faite à leur avantage.

Les chefs de la ligue irlandaise ne l'entendent pas ainsi:

"Ils n'acceptent pas la loi nouvelle... Ils continuent dans l'agitation, et ils prêchent aux fermiers la suppression des fermages; ce qui équivaut à la confiscation de la terre, et à son transfert du propriétaire au fermier."

La *Paix* conclut que l'arrestation de M. Parnell indique, de la part du cabinet anglais, la résolution d'engager contre la Ligue agraire, une lutte énergique et décisive.

Sans se prononcer sur la question de principe, le Parlement se demande s'il ne coup de force inattendu" ne l'approbation du parlement britannique; il doute, d'ailleurs, que la mesure produise l'effet qu'on en espère!

"La mesure que vient de prendre M. Gladstone, dit-il, peut être considérée, à bien égards, comme inopportune. Il est à présumer qu'elle ne produira aucun effet dans l'île sœur, car elle arrive trop tard pour briser les liens qui existent entre les chefs de la ligue agraire et les Irlandais d'Amérique. D'autre part, l'arrestation de M. Parnell, loin d'être considérée, en Angleterre, comme un acte d'énergie, remembrera bien plutôt à un acte de faiblesse, car le chef du parti libéral paraît avoir cédé aux sommations du leader des tories de la Chambre des lords."

Par une coïncidence curieuse, le *Radical* exprime à peu près la même pensée, sous une forme, toutefois différente. A ses yeux, l'emprisonnement de M. Parnell est "économiquement de M. Parnell est "économiquement et malhadroit."

"Economiquement, ajoute-t-il, car l'emprisonnement de M. Parnell prend le caractère odieux d'une vengeance.

"Maladroit, car il ne peut venir à l'esprit de personne que l'arrestation d'un homme, qui, en ce moment, s'honnête arrêtée, en instant, la révolution irlandaise. Depuis longtemps, chacun d'eux a fait le sacrifice de sa vie. Si celui-ci disparaît, vingt autres se lèveront pour prendre sa place, et seront plus forts de toutes les colères qu'ayant soulevées son emprisonnement."

Et le *Radical* conclut que, si l'on entre dans cette voie, la révolution irlandaise n'est pas loin du triomphe.

La *République française* ne se dissimule pas la gravité de la mesure, mais elle se demande si le gouvernement anglais pouvait agir autrement:

"L'équité, dit-elle, oblige à reconnaître que les Irlandais n'ont guère laissé à l'Angleterre d'autre alternative et que, si elle en est réduite à leur faire avaler, par la force, des potions calmantes, ils en sont, en partie, responsables. M. Parnell et ses amis ont fait, malades et mantes fois, appel à la violence. On leur répond en leur appliquant à eux-mêmes leurs maximes politiques. Cela retire de l'autorité à leurs protestations."

Nous ne pouvons nous associer aux regrets de la *République française*. Ce journal a le tort d'oublier que les Irlandais sont un peuple vaincu, et qu'à ce titre ils méritent plus de sympathie que leurs oppresseurs.

(*Journal de Hâvre*)

Le dernier relevé des dommages causés par le feu, dans les bois du Michigan, indique que 1,600 milles carrés ont été ravagés par l'incendie, ce qui a causé une perte de $2,345,000. Les victimes de ce mouvement sont seulement à $624,000. Huit églises, 28 maisons d'écoles, 130 magasins et 1,147 maisons particulières ont été brûlés.

☞ Les médecins de notre ville sont unanimes à reconnaître l'efficacité du Malakoff Bitter comme tonique.

NECROLOGIE.

Il a plu à Dieu, dans son impénétrable destinée, de mettre brusquement fin à une longue existence, en moment où elle s'épanouissait plus de fraîcheur et d'avenir.

OSCAR DUPEIRE n'est plus! Il est rentré dans un monde meilleur, jeudi dernier, environné d'une famille en pleurs et d'amis inconsolables. Comme il enfonçait de le consolter pour l'adieu, il n'a pas laissé d'ennemis.

Quelques bien jeune et que la vie fût pour lui riche de promesses, il l'a quittée avec courage et a montré jusqu'au dernier moment une résignation exemplaire. Sachant en fin prochaine, il l'a envisagée sans peur et a accepté sans faiblir la redoutable épreuve de trépas. Il est vrai qu'il s'était préparé avec soin à comparaître devant le Juge Suprême.

Catholique ardent et fervent, il pratiquait avec ferveur les devoirs de sa religion. Dans un cœur de guerrière, il n'est toujours montré chrétien, et se sentait à être celle d'un vrai chrétien.

Les distinctions de la jeunesse lui étaient inconnues; il ne se plaisait que dans une société intelligente et aimable. Aussi restera-t-il comme un modèle de bonnes manières et de courtoisie.

Il est allé rejoindre un ciel en même bienaimé, et, portant un entrance de chrétien, il y trouve d'une éternelle félicité.

UN AMI.

Avis.

$6,100.

Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1881.

LA soussignée certifie qu'elle était porteur d'un quart du billet combinaison Nos 22-54-68, à une 258 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de CINQ MILLE CENT PIASTRES, le lundi, 31 octobre 1881, le dit billet ayant coûté la somme de Vingt Cinq Cents, au bureau de C. G. Grijalva, rue St-Philippe, près Claiborne, et que le montant lui en a été promptement payé sur présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.

Pour: MARY ELLIOTT,
Bénéficiaire: 231 rue Dumaine.

2 nov—1f PP

Chambres meublées ou non meublées.

Avec ou sans pension.

On offre à louer des chambres meublées ou non meublées, avec ou sans pension, rue d'Orléans No 16, ancienne Royale.

2 nov—1m

Avis.

M. JOSEPH CHRISTEN, ancien propriétaire du café bien connu sous le nom de "Old Corner Coffee", situé dans le Second District, à l'enseigne des rues Conti et Dauphine, a l'honneur d'informer à ses amis et connaissances son nouveau restaurant, rue Conti, 73, où il ne peut manquer un hôtel de premier ordre et où, dès dernier trouvera tout le confort désirable, et le hasard les y conduit.

1er nov—2f

Ayant succédé à M. JOSEPH CHRISTEN, ancien propriétaire du vieil établissement mentionné dans l'annonce ci-dessus, les clients, sinon que mes amis et connaissances peuvent être sûrs de trouver avec ma direction ce qu'ils ont trouvé avec l'ancien propriétaire: les meilleurs vins, liqueurs, etc., ainsi qu'un lunch de premier ordre servi de 9 à 1 heure, avec tout le confort désirable.

2 nov—2f HUGUES HOULES.

Salle de l'Association de Bienfaisance des Mécaniciens de la Nile-Orléanaise.—Assemblée Générale Trimestrielle et Elections Générales pour l'année 1881-82.—Les officiers et membres de cette S. sont avisés, par le présent avis, informés qu'une assemblée générale trimestrielle aura lieu JEUDI, 3 novembre 1881, à 8